

Les Réserves de biosphère françaises

Vers une écologie solidaire et une gestion responsable

Introduction

Le Comité français du MAB (MAB France) met en œuvre le programme MAB en France. Il anime et consolide le réseau national des réserves de biosphère (RB) et le met en relation avec les communautés françaises et internationales intéressées par ce programme : communautés scientifiques, éducatives et académiques, et les organismes pour la gestion et la conservation de la biodiversité, le développement durable et la transition écologique.

Ce papier a pour objet de décrire le fonctionnement du réseau national français des RB. Tout d'abord, nous présentons brièvement le MAB France, son évolution récente et les innovations marquantes qu'il a connues ces quinze dernières années. Puis, nous examinons les RB françaises : où sont-elles situées ? Que sont-elles ? Quand et pourquoi ont-elles été créées ? Comment fonctionnent-elles ? Enfin, dans une troisième partie, nous nous concentrons sur leur valeur ajoutée dans le paysage national des aires protégées et de la gestion durable de la nature et de ses ressources. En conclusion, nous considérons leur contribution à la mise en œuvre d'une intendance environnementale fondée sur la solidarité écologique.

Le comité français du MAB

Jusqu'en 2015, le Comité français du MAB a fonctionné à la fois sous l'égide de la Commission nationale pour l'UNESCO, avec le financement des ministères (environnement, affaires étrangères, recherche et éducation), et sous la direction d'un scientifique de renom. Ce sont succédés : Gilbert Long (1983-1991) ; Jacques Lecomte (1991-2002) ; Robert Barbault (2002-2013) et Didier Babin, depuis 2013. Celui-ci a réuni autour de lui des chercheurs de différents organismes de recherche français, motivés par les principes du programme MAB, et qui ont formé un comité *ad hoc* associant une expertise interdisciplinaire et des conseils aux organismes chargés de la gestion des Réserves de biosphère - également impliqués dans le comité MAB depuis 1998. Avec les gestionnaires des RB, ces scientifiques ont régulièrement mis au point des projets de recherche interdisciplinaires dans les réserves de biosphère et ont également participé à divers degrés à des commissions internationales du programme MAB sur divers sujets (gestion des ressources naturelles et planification régionale, examens périodiques des RB, stratégie de sortie, approches participatives et modélisation, par exemple).

Objectifs et fonctionnement

Aujourd'hui, le *MAB France* est une association non gouvernementale qui a pour but de réunir le réseau français des RB et ses parties prenantes : organisations scientifiques, chercheurs et autres partenaires pour promouvoir le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère en France. Créé le 10 juillet 2015, il a succédé à la gestion par la Commission

française pour l'UNESCO. Le MAB France travaille avec le soutien de la Représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO, qui assure la liaison avec le Secrétariat du MAB à l'UNESCO. Il est composé d'un conseil d'administration de 15 membres (personnes physiques et représentants des personnes morales des RB, membres d'organismes nationaux de recherche). La personne désignée par le Ministère chargé des Affaires étrangères qui représente la France au Conseil international de coordination (CIC) du MAB en est membre de droit. Le MAB France est principalement financé par l'Office Français de la Biodiversité, avec des projets interdisciplinaires financés par divers donateurs et par les contributions de ses membres. Une directrice et trois chefs de projet assurent le bon fonctionnement du MAB France.

Ses objectifs sont d'une part, de mettre en œuvre l'ensemble des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour soutenir une transition écologique et sociale et d'autre part, de trouver les moyens (science, technologie, éducation, action collective, action publique, secteurs économiques, etc.) de travailler pour la nature et les générations futures dans le contexte des changements environnementaux planétaires.

Les principales missions du MAB France sont : (1) animer le réseau national des RB ; (2) renforcer le réseau en soutenant la création de nouvelles RB et les examens périodiques par un soutien scientifique et technique, ainsi que par la participation à des organes de gestion et de conseil des RB ; (3) diffuser les connaissances et les bonnes pratiques qui contribuent aux objectifs du développement durable en promouvant ces réserves dans les cours universitaires et dans l'aménagement du territoire ; (4) développer la coopération internationale.

Ainsi le MAB France participe activement au CIC du MAB et au réseau EuroMAB ; il intensifie la coopération avec les réserves de biosphère, en particulier en Afrique francophone et dans la région méditerranéenne ; il soutient la création de RB en Amérique centrale et du Sud, dans l'océan Indien et en Europe orientale ; il favorise la coopération universitaire internationale. Enfin, les membres du MAB France peuvent être invités à intégrer le Comité consultatif international sur les RB.

Groupes de travail et actions innovantes

Des groupes de travail thématiques sont constitués à la demande des RB ou d'autres membres de l'association pour encourager l'échange d'expériences et développer des projets. Les groupes actuels comprennent : (1) le groupe Forêts, qui est depuis longtemps une plateforme pour la gestion durable des forêts, réunissant des chercheurs forestiers et des gestionnaires forestiers publics et privés des RB ; (2) le groupe Eco-acteurs, qui étudie comment valoriser les acteurs socio-économiques des RB ; (3) le groupe Recherche, qui vise à réfléchir collectivement aux objectifs de recherche des RB et à identifier les enjeux pour développer des projets de recherche communs entre plusieurs RB : un projet sur l'accompagnement de la transition agro écologique a été établi en 2019 ; (4) le groupe international, qui encourage la coopération ; (5) le groupe Jeunesse récemment créé pour mieux impliquer les jeunes dans la gouvernance du MAB.

Les RB mènent également différentes activités dans le domaine de l'éducation au développement durable, à l'intention des écoliers et d'autres publics, et produisent des ressources éducatives sur les valeurs du MAB avec des scientifiques. Le MAB France et la Chaire UNESCO de l'Université Paul Sabatier de Toulouse délivrent conjointement un Master sur la gestion de la biodiversité et le programme MAB. Il s'agit d'un Master francophone

destiné à la formation professionnelle des coordinateurs et gestionnaires de RB et d'aires protégées. L'association Co'MAB regroupe les étudiants et diplômés de ce Master. C'est le pilier du groupe Jeunesse, qui promeut et met en œuvre des actions impliquant les jeunes au sein des RB en France et à l'étranger.

Parmi ses actions innovantes, le MAB France développe depuis une décennie une approche pour contribuer aux transitions écologiques en s'appuyant sur les initiatives locales et en créant des réseaux d'éco-acteurs dans les RB. Ces réseaux s'appuient sur une charte volontaire d'engagements proposée aux entreprises, citoyens ou associations qui, se reconnaissant dans les valeurs de l'UNESCO, souhaitent être acteurs d'un avenir plus durable dans leur RB. Ils prennent des engagements concrets et mesurables en matière de biodiversité, d'environnement et de développement durable, dans le cadre d'une démarche de progrès. Ils deviennent des éco-acteurs de leur RB. Chaque signataire détermine, dans son activité propre, les engagements qui correspondent aux progrès à réaliser. Tous les types d'activités sont couverts par la charte. Les RB du Mont Ventoux, de la Camargue (Delta du Rhône) et de Fontainebleau et Gâtinais ont été les trois premières RB à créer une Charte d'engagement en 2014. Ils ont depuis été rejoints par les RB du Marais Audomarois, des Gorges du Gardon, des Iles et Mer d'Iroise et du Mont Viso.

De plus, les trophées du RB, décernés chaque année depuis 2012 par le MAB France et le Secrétariat international du MAB, identifient et récompensent les initiatives des acteurs locaux dans le domaine du développement durable. Ces trophées valorisent leur engagement en faveur de l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles, de la lutte contre le changement climatique et, plus généralement, du développement durable. Ces trophées permettent également d'initier des échanges et des partenariats entre les RB et ces acteurs pour favoriser leur mise en réseau. L'attribution des trophées est généralement associée à un événement médiatique national qui jette un éclairage positif et concret sur les actions des RB.

Le réseau des réserves de biosphère françaises en quelques chiffres

Les réserves de biosphère sont des zones engagées dans le développement durable et la conservation de la biodiversité. Les caractéristiques et l'évolution des RB françaises seront brièvement décrites ci-après avant de revenir sur les raisons de leur création et leur position dans le paysage institutionnel français.

Une diversité de lieux

En 2019, il y a 14 réserves de biosphère françaises, dont deux ultramarines (l'archipel de Guadeloupe et la commune de Fakarava en Polynésie française) et deux RB transfrontières (Vosges du Nord-Pfälzerwald, avec l'Allemagne ; Mont Viso, avec l'Italie) (cf. Tableau 1, p.5 & Figure p. 10). La plus vaste occupe près de 2500 km² de terres cultivées et boisées (le bassin versant de la Dordogne), et la plus petite environ 220 km² de terres humides et agricoles. La densité de population moyenne est inférieure à 80 habitants/km², ce qui masque la grande diversité entre les RB. En comparaison, la population moyenne de la France métropolitaine est de 115 habitants/km², 97 habitants/km² si l'on inclut les territoires ultramarins. Ainsi, la RB la plus peuplée, avec plus d'un million d'habitants, est aussi la plus étendue ; la moins peuplée, avec environ 1 500 habitants, est située en Polynésie française, avec près de 2 000

km d'atolls et de milieu marin. Les RB à forte densité de population ont pour principal défi de préserver les zones naturelles et/ou agricoles face à l'urbanisation et à la pollution croissante ; les RB à très faible densité de population doivent lutter contre le déclin démographique et l'abandon des terres. Plus des deux tiers des RB se préoccupent de l'avenir des forêts, qui occupent une grande partie de leur territoire, ainsi que de l'agriculture et du tourisme. Un tiers des RB se trouvent en totalité ou en partie sur le littoral.

Une diversité de dates de création et de modes de gestion

Il y a eu trois vagues successives de création de RB en France. Tout d'abord, en 1977, il y a eu la vague des territoires précurseurs qui incluait des paysages ayant des intérêts naturels et scientifiques exceptionnels. Il s'agit de la RB de Camargue (qui ne couvrait alors que la réserve nationale de Camargue au cœur du delta du Rhône), de la vallée du Fango, avec son exceptionnelle forêt de chênes verts multiséculaires, en Corse, et de l'Atoll de Taiaro avec son lagon fermé, en Polynésie française. Ensuite, dans les années 1980 et 1990, les RB des Cévennes, de l'Iroise, des Vosges du Nord, de l'Archipel de Guadeloupe, du Mont Ventoux, du Luberon et du Pays de Fontainebleau ont été désignées. Ces RB souhaitaient une reconnaissance internationale pour leur approche spécifique des relations homme-nature-sciences et de leur ouverture vers la coopération internationale. Il est à noter que, contrairement aux autres, la RB de Fontainebleau a été initialement créée non pas par volonté locale mais par une volonté gouvernementale. Elle a été désignée en 1998 à l'occasion de la célébration du 50^{ème} anniversaire de l'UICN, qui avait été fondée à Fontainebleau à l'initiative de l'UNESCO. Enfin, la vague des années 2010 a été marquée par des dynamiques de projets territoriaux en quête de légitimité d'action et de reconnaissance internationale : la RB du Bassin de la Dordogne, tout le bassin versant de la rivière dans l'Ouest du Massif Central ; le Marais Audomarois dans le Nord ; le Mont Viso dans les Alpes ; les Gorges du Gardon dans le Sud.

A la suite d'examens périodiques, toutes les RB de la première génération ont été étendues pour répondre aux critères du Cadre statutaire de Séville, en utilisant des processus participatifs. D'autres ont été élargies et leur nom a été changé pour s'adapter aux nouveaux enjeux régionaux (Luberon-Lure, Fontainebleau-Gâtinais, Iles et Mer d'Iroise).

Ce n'est qu'en 2016 que les RB ont été reconnues dans la loi nationale sur la reconquête de la biodiversité pour leur contribution au développement durable. La moitié des RB sont gérées par des parcs naturels régionaux (seuls ou en partenariat avec d'autres organisations), principalement parce que ces parcs et réserves ont une philosophie et des objectifs similaires. Les autres RB sont gérées par des parcs nationaux (qui ont été réformés en vertu de la loi de 2006 qui les rapproche du concept et des pratiques de gestion/conservation des RB) et d'autres organisations, telles que des syndicats mixtes associant les pouvoirs publics locaux.

Réserve de biosphère	Année de création	Année revue périodique	Zone centrale (ha)	Zone tampon (ha)	Zone de coopération (ha)	Zone marine (ha)	Surface totale (ha)	Nombre d'habitants	Principale occupation des sols	Principaux usages
Camargue (delta du Rhône)	1977	1998, 2006, 2017	36226	140324	169621	176260	346211	110000	Zones humides, terres agricoles	Agriculture, élevage, protection de la nature, tourisme
Marais Audomarois	2013		1154	3082	18303		22539	69500	Zones humides, terres agricoles	Agriculture, tourisme
Cévennes	1985	1998, 2018	93761	87533	116032		297326	66770	Forêts et prairies	Agropastoralisme, foresterie, protection de la nature, tourisme
Bassin de la Dordogne	2012		5340	251 510	2 140 330		2397190	1200000	Forêts et terres agricoles	Tourisme, foresterie, agriculture, élevage
Fontainebleau Gâtinais	1998	2010	28128	10883	45543		85554	202400	Forêts et terres agricoles	Tourisme, foresterie, agriculture, services
Vallée du Fangu	1977	1998, 2015	4398	7712	11390	26334	86 429	450	Forêt	Tourisme, agropastoralisme
Gorges du Gardon	2015		7800	13907	23794		45501	188653	Garrigues et vignes	Tourisme, agriculture, viticulture
Archipel de Guadeloupe	1992	2015	22144 (18806 terre, 3338 mer)	30394 (29185 terre, 1209 mer)	194 586 (66228 terre, 128 298 mer)	132845	247 124	301038	Forêts et environnements littoraux	Tourisme, pêche, protection de la nature
Luberon Lure	1990	2010	25314	53578	165753		244645	170150	Forêts, prairies et terres agricoles	Tourisme, foresterie, agriculture, agropastoralisme
Mont Viso RBT - France	2014		4558	54425	74181		133164	25895	Forêts et prairies	Tourisme, foresterie, élevage
Mont Ventoux	1990	2006, 2017	5005	26616	63945		95566	83431	Forêts, prairies et terres agricoles	Tourisme, foresterie, agriculture, agropastoralisme
Vosges du Nord (RBT) France	1998	2010	1194	73350	56052		130600	337000	Forêts	Tourisme, foresterie
Commune de Fakarava	1977	2006, 2016	70 991	1 757 795	157 949	1 825 277	1986735	1581	Atolls and océan	Tourisme, pêche
Iles et Mer d'Iroise	1988	2012	45049	54100	70367	167717	169516	1400	Iles, mer et environnement littoraux	Pêche, récolte d'algues, tourisme

Tableau 1. Caractérisation des réserves de Biosphère françaises en 2019.

Une diversité de recherches et de trajectoires participatives

Il existe des programmes de suivi de la biodiversité dans les RB, comme dans la plupart des aires protégées françaises, mais les projets de recherche restent très hétérogènes et très opportunistes en termes de financement et de thème (Cibien, 2006 ; Garnier, 2008). Depuis longtemps, un environnement scientifique fort et favorable pour le développement durable des RB résulte principalement de l'investissement et de l'énergie de quelques laboratoires de recherche qui sont géographiquement proches ou situés dans leur périmètre (Hervé, 2018). Ainsi, à l'exception des RB dotées d'infrastructures de recherche en socio-écologie sur le long terme (Vosges du Nord, Iroise, Camargue), il y avait peu de recherche scientifique dans la plupart des RB. Mais l'évolution de la loi en 2006 sur les parcs nationaux – qui a entraîné une gestion davantage axée sur le partenariat – ainsi que le souci croissant de la plupart des espaces protégés d'intégrer leurs actions dans les dynamiques sociales et écologiques des paysages qui les entourent, contribuent au renforcement du travail scientifique interdisciplinaire, au développement des sciences de la durabilité et à l'alignement des intérêts et des préoccupations des RB avec les autres types de zones protégées.

En termes de trajectoire participative des RB, Favrel (2013) a montré qu'il existe trois grands groupes de RB : les RB coconstruites avec de nombreux acteurs sur leur territoire ; les RB coconstruites plus intimement avec un petit groupe d'acteurs ; et les RB qui ont été à peine, ou pas du tout, coconstruites, pour diverses raisons.

Le premier groupe comprend trois RB créés au cours des dix dernières années (Audomarois, Bassin de la Dordogne, Gorges du Gardon). La co-construction de ces RB a bénéficié d'une utilisation plus large des méthodes et outils participatifs et de recherche-action, et a été réalisée dans l'ensemble des régions en combinant des campagnes de sensibilisation du grand public (via les journaux, le web, etc.) et des méthodes *ad hoc* d'ateliers participatifs. Dans le second groupe, les RB bénéficient d'une initiative de co-construction basée principalement sur la mobilisation des experts et personnalités locales durant leur processus de révision périodique. Il s'agit des RB du Luberon-Lure, de la Camargue, de Fontainebleau - Gâtinais et de la vallée du Fango. Pour le troisième groupe, il y a eu un processus participatif souvent lié à une extension spatiale et institutionnelle de la RB - par exemple, des procédures de consultation publique spécifiques aux parcs nationaux, naturels ou marins. Ces procédures ont concerné les RB de la commune de Fakarava (issue de la transformation de la RB de l'atoll de Taiaro qui n'avait pas d'habitants), du Mont Ventoux (Parc naturel régional en construction labélisé en 2020), de la Guadeloupe et des Cévennes (Parcs nationaux modifiés par la loi de 2006) et de l'Iles et Mer d'Iroise (élargie à un nouveau parc marin).

Au-delà du soutien méthodologique apporté à des projets dans les RB établies et aux examens périodiques, le MAB France participe ou contribue à de multiples projets de recherche interdisciplinaires. Il s'agit souvent de projets de recherche-action, mobilisant des spécialistes en sciences sociales, agronomie et écologie, utilisant des outils de simulation et des approches participatives sur diverses questions telles que la gestion des paysages, la planification régionale, la conservation de la biodiversité, la résilience socio-écologique et la gestion adaptative, les services écosystémiques ou les modes d'agriculture durable (Moreau et al, 2019 ; Mathevet et al, 2018 ; Etienne, 2011 ; Cibien, 2006). Une politique nationale visant à établir des RB est maintenant en place et structure davantage ces processus. L'enjeu principal reste la visibilité des RB dans un paysage institutionnel complexe.

Une quête de visibilité dans un paysage institutionnel complexe

La création d'une RB n'est pas toujours facile, même après une approche participative, pour deux raisons principales. La première est fondée sur l'attachement à un lieu et le sentiment d'appartenance des habitants et usagers locaux. Une RB est plus facilement acceptée et son identité est plus évidente lorsque les habitants sont déjà fortement attachés à une région ou à un paysage particulier. Lorsque cette unité culturelle régionale n'existe pas, l'identité de la RB doit être créée et introduite dans un paysage préexistant souvent moins favorable à l'émergence de cette nouvelle identité. La seconde raison est basée sur l'effet "millefeuille" (Mathevet, 2012). Les années 1990 et 2000 ont été marquées par la multiplication des organismes publics d'aménagement et de gestion des territoires. Cela a pu conduire ici ou là à une certaine banalisation des objectifs des aires protégées telles que les parcs naturels régionaux, créant une certaine confusion chez les élus locaux et les habitants. S'y ajoutent le processus de périurbanisation et la création récente de grandes métropoles. Ces changements génèrent évidemment un déséquilibre de ressources, de compétences et d'ambitions entre les aires protégées et les grandes villes. La complémentarité des rôles et fonctions des différents outils (aires protégées françaises, sites Natura 2000 de l'Union Européennes et zones internationales telles que les sites Ramsar) mis en œuvre dans un même territoire et leur articulation en termes de visibilité, de lisibilité, de légitimité et d'efficacité sont questionnées depuis une décennie (Echassoux, 2010 ; Mathevet, 2012). L'analogie pâtissière du millefeuille est fréquemment utilisée pour désigner un empilement indigeste de couches spécifiques et de zonages fonctionnels à vocations multiples, qui s'accumulent au fil de l'évolution des politiques publiques de gestion. Pointer leur stratification dans le système territorial permet souvent de dénoncer le manque de cohérence entre les zonages fonctionnels et les structures de représentation ou de gestion. De plus, un sentiment de perte de sens surgit pour de nombreux citoyens et élus locaux en raison de l'illisibilité de l'action publique. Cette illisibilité repose en grande partie sur la pluralité des statuts et des contextes, mélangeant reconnaissance internationale des territoires, interdictions ou limitations de certains usages, outils contractuels de planification, acquisitions foncières, plans d'aménagement et de développement et territoires de gestion ou de projet basés sur des approches participatives diverses.

Pourtant, les expériences concrètes de gestion montrent plutôt que le cumul des statuts de protection permet d'adapter des contextes socio-économiques et culturels et des catégories d'acteurs différents, et de prendre en compte la diversité des échelles sociales et écologiques. Cela facilite une gestion plus cohérente en considérant la dynamique et l'évolution des outils et des pratiques. La conservation de la biodiversité est renforcée et les interactions avec la recherche sont multipliées. Le nombre d'emplois augmente dans les zones protégées, de même que les sources complémentaires de financement et le réseautage professionnel. L'inconvénient reste que les acteurs locaux et le grand public ont de réelles difficultés à comprendre ces différents statuts et leurs interactions. Cela peut alimenter un sentiment local de gouvernance technocratique, d'autant plus que des outils spécifiques deviennent des organisations opérationnelles. La multiplication des gestionnaires qui en résulte crée des problèmes de coordination et de pouvoir, voire des divergences de postures entre les différents gestionnaires et services de l'État et/ou des collectivités locales, affaiblissant parfois la mise en œuvre et générant une inégalité de traitement/connaissance entre sites. Cela pose

évidemment des difficultés dans l'évaluation des impacts de toute politique publique ou de tout dispositif institutionnel.

Dans ce contexte, les RB apportent plusieurs valeurs ajoutées. Il peut s'agir, par exemple, d'un outil de gestion transfrontalière des habitats et des espèces (par exemple, le lynx eurasiatique) ou d'une reconnaissance qui soutient la mise en réseau national et international, permet la création de liens et facilite la coordination locale entre organismes de gestion. Mais les questions qui se posent dans la pratique sont les suivantes : quel est le but de la reconnaissance par l'UNESCO ? La reconnaissance internationale est-elle la seule façon de récompenser un territoire qui répond aux critères du Cadre statutaire ? Ou s'agit-il d'une gestion souple pour un territoire qui n'en a pas ? Ces questions simples sont souvent à l'origine de malentendus sur les attentes de l'UNESCO, du MAB France, des gestionnaires et des habitants des RB. La RB comme "outil de légitimation de l'action" dans une région donnée concerne et délimite un périmètre qui ne correspond pas toujours initialement à une unité administrative, une unité culturelle ou une région naturelle préexistante, ou encore un programme d'action spécifique. Pour certains, la RB en tant que "reconnaissance internationale" est avant tout considérée comme une "cerise sur le gâteau" pour un territoire - comme certains parcs naturels régionaux - dont le programme de gestion et de planification est déjà bien ancré et répond aux critères du Cadre statutaire. La moitié des RB françaises recherchent une reconnaissance internationale pour créer une visibilité internationale et compléter le portefeuille de mesures de gestion intégrée et de statuts de protection existants, comme la RB de Camargue. Les autres RB ont d'abord mobilisé leur reconnaissance à travers le Programme MAB pour légitimer l'action de leurs organismes gestionnaires pour des raisons politiques ou de gestion, comme les Gorges du Gardon et le bassin de la Dordogne, reconnaissant ainsi des efforts de longue date pour la gestion intégrée d'un territoire ou d'un bassin versant. Globalement, la reconnaissance en tant que RB est toujours un levier symbolique et stratégique pour la gestion politique de l'aménagement du territoire (c'est-à-dire le pouvoir politique que représente le risque de perdre la désignation) que chacun peut utiliser.

Les principaux points faibles des RB sont souvent les mots eux-mêmes. En France, comme dans beaucoup d'autres pays, le terme "réserve" crée des inquiétudes et des tensions - dès qu'il est prononcé - pour les acteurs locaux qui craignent de perdre, tôt ou tard, leurs droits d'usage ; de plus, sur le plan institutionnel, la "réserve" est plus faible que le "parc". Le terme "réserve" créera toujours la confusion. Certains pensent que le territoire est gelé et transformé en musée pour plaire aux touristes, plutôt que d'être un territoire de vie et d'expérimentation du développement durable. Le terme "biosphère" n'est tout simplement pas compris non plus. Les RB peuvent aussi avoir, et ont depuis longtemps eu, peu de visibilité dans leurs régions respectives. En conséquence, leur légitimité d'action est faible lorsqu'elles sont dissociées - à tort - de l'organe de gestion en charge de la RB. Les efforts de communication déployés au cours de la dernière décennie et la reconnaissance juridique des RB depuis 2016 ont entraîné des changements positifs dans la promotion des RB et de leurs valeurs, tant sur le terrain que dans les organisations environnementales, à tous les niveaux du processus décisionnel.

Conclusion

Au cours des 50 dernières années, le MAB France et les RB françaises ont contribué à forger une solidarité écologique basée sur la reconnaissance de la communauté de destin entre les humains, les sociétés et leur environnement (Mathevet et al., 2016). Avec les changements planétaires, nous sommes devenus plus que jamais les gestionnaires de notre environnement et nous devons donc être responsables de ce que nous en faisons. Cela nous invite fortement - ou même nous oblige - à faire bon usage de nos paysages et à prendre soin de notre patrimoine naturel et culturel. A cette fin, en complémentarité avec les mesures de conservation obligatoires et volontaires, il est important de donner un nouveau sens à la gestion intégrée des paysages. L'intendance environnementale est une démarche d'amélioration et de gestion intégrée, fondée sur des modes d'action volontaires, qui permet aux acteurs locaux de développer leur capacité à prendre des responsabilités individuelles et collectives (Mathevet et al., 2018). C'est ce que le MAB France et les RB françaises s'efforcent de faire et de promouvoir à travers EuroMAB et d'autres réseaux. Évidemment, le défi demeure de définir une approche participative efficace qui d'une part, tienne compte de l'équilibre des pouvoirs, qui révèle les interdépendances sociales et écologiques, les valeurs d'attachement et des solidarités écologiques des populations locales et d'autre part, reconnecte les processus écologiques, les pratiques et les valorisations économiques, les références culturelles et les politiques publiques.

Aujourd'hui, les RB doivent s'inscrire davantage encore dans une écologie territoriale concernée par l'économie circulaire, la mobilité des habitants, les entreprises locales, la biodiversité et le changement climatique et ses effets. Cela nécessite l'amélioration des connaissances de chacun dans tous les domaines, notamment pour rapprocher les actions gouvernementales et les actions collectives locales. La reconnaissance sans précédent dont le Programme MAB et son réseau mondial de RB ont bénéficié ces dernières années - par les pouvoirs publics nationaux et locaux ainsi que les organisations d'aménagement du territoire à la recherche de durabilité et de sens - augure une nouvelle dynamique porteuse d'espoir pour l'avenir.

Avertissement - Ce document est issu d'une libre traduction française et adaptation du chapitre suivant : Mathevet R. & C. Cibien (2019). The French Biosphere Reserves: Looking for Ecological Solidarity and Stewardship, in Reed M. and M. Price (Eds). *UNESCO Biosphere Reserves: Supporting Biocultural Diversity, Sustainability and Society*. Earthscan, Routledge, pp.114-124.

Pour citer ce texte : Mathevet R., Cibien C., Atramentowicz M., 2020. *Les réserves de biosphère françaises. Vers une écologie solidaire et une gestion responsable*. MAB France, Paris. 10 p.

Références citées

- Cibien, C. (2006). Les Réserves de biosphère : des lieux de collaboration entre chercheurs et gestionnaires en faveur de la biodiversité. *Natures Sciences Sociétés* 14, pp. 84-90.
- Echassoux, A. (2010). *Conditions et moyens d'une meilleure gestion de la qualité des espaces protégés : positionnement et quelles stratégies pour les Réserves de biosphère ?* Mémoire de Master 2, AgroParisTech, MAB France, Paris.
- Etienne, M., ed. (2011). *Companion Modelling. A Participatory Approach to Support Sustainable development*. Quae éditions, Versailles, Springer, London.

- Favrel, A. (2013). *Étude des démarches de création et d'examen périodique des réserves de biosphère françaises*. Mémoire d'ingénieur AgroParisTech, MAB France, CEFE CNRS, Montpellier.
- Garnier, L., ed. (2008). *Entre l'homme et la nature, une démarche pour des relations Durables. Réserves de Biosphère - Notes techniques n°3*, UNESCO, Paris.
- Hervé, C. (2018). *Quelles stratégies de recherche pour les Réserves de biosphère françaises : état des lieux et perspectives*. Mémoire de Master 2 MAB, Université Paul Sabatier, MAB France, Toulouse.
- Mathevet, R. (2012). *Compte rendu de l'atelier inter-réseaux de réflexion : diversité et complémentarité des aires protégées*. MAB France, MNHN, Paris.
- Mathevet, R., Bousquet, F., Larrère, C. and Larrère, R. (2018). Environmental stewardships and ecological solidarity: rethinking social-ecological interdependency and responsibility. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics* 31 (5), pp. 605-623.
- Mathevet, R., Thompson, J., Folke C. and Chapin III, F.S. (2016). Protected areas and their surrounding territory: social-ecological systems in the context of ecological solidarity. *Ecological Applications* 26 (1), pp.5- 16.
- Moreau, C., Barnaud, C. and Mathevet, R. (2019). Conciliate agriculture with landscape and biodiversity conservation: a role-playing game to explore trade-offs among ecosystem services through social learning. *Sustainability* 11, 310 [online].



©MAB France, 2018 - <https://www.mab-france.org>